

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT, UN GUICHET UNIQUE

CONTEXTE

Malgré les investissements importants du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) de 1980 à 1996 sous l'égide de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) et ce qui a été réalisé depuis, il reste beaucoup à faire en matière d'assainissement au Québec. Le vieillissement des StaRRE est un enjeu. La valeur de remplacement des infrastructures d'eau ayant un déficit de maintien d'actif est de l'ordre de 17 milliards de dollars selon le rapport annuel 2019 du centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) sur le portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec¹⁹. Les StaRRE des villes de Montréal, Laval et Longueuil étant principalement de type physico-chimique, la moitié des effluents qui sont générés par les collectivités, en termes de volume d'eaux usées, est non assujettie à un traitement secondaire. De plus, très peu d'installations sont équipées d'un traitement tertiaire/avancé.

Par ailleurs, le récent Bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2018²⁰ énumère de nombreuses municipalités ne réussissant pas à respecter les normes réglementaires ou les performances attendues. De plus, quatre-vingt-une municipalités n'étaient pas dotées de station d'épuration à la fin de 2020. On constate que le rythme des réalisations pour mettre à niveau les ouvrages demeure très lent tandis que le choix et la mise en œuvre des améliorations requises sont difficiles.

Un meilleur accompagnement

Pour les petites et même plus grandes municipalités, la mise en œuvre des projets serait facilitée avec un accompagnement personnalisé de la part du gouvernement du Québec. Coordonner les projets et assurer le suivi avec de multiples ministères, réglementations, programmes, est souvent long et difficile, surtout pour une petite municipalité avec des ressources limitées. Il serait possible de gagner en efficacité si l'on désignait une chargée ou un chargé de projet pour une municipalité. Cette personne connaîtrait les rouages des autres ministères et pourrait faciliter les démarches. D'autre part, certaines règles administratives sont trop restrictives, par exemple pour des villes agglomérées confrontées parfois à des demandes refusées au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), puis au fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), avant de passer au programme de transfert de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Il conviendrait ainsi de fournir un support adapté pour les regroupements de municipalités. Un meilleur accompagnement permettrait d'assurer un cheminement optimal des projets dès le départ. Une équipe pourrait être créée avec des représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour jouer ce rôle. Ce groupe de travail conjoint travaillerait dans le cadre d'un leadership gouvernemental centré sur les résultats et permettant d'adapter et d'améliorer les programmes au besoin. Par ailleurs, il serait pertinent de produire un guide comparatif pour les options de traitement puisque les quelque quatre-vingts petites municipalités ayant besoin de mettre en place une installation conforme doivent normalement évaluer au moins trois options de traitement. Le MAMH et le MELCC pourraient établir les options de base avec les critères d'application et permettre des solutions alternatives individuelles lorsque la rentabilité est démontrée.

Un guichet unique

Un meilleur accompagnement pour les municipalités passerait idéalement par la mise sur pied d'un guichet unique. Les démarches pour concrétiser de meilleures StARRE pourraient être regroupées au sein d'un seul organisme qui aurait toutes les compétences et l'expertise requises. Il serait possible pour cela de s'inspirer du fonctionnement de la SQAE (fiche D, en préparation) pour faciliter les diagnostics et l'établissement des besoins, l'évaluation des solutions, l'obtention des aides financières grâce à un financement dédié et récurrent, les appels d'offres, la conception, la construction et la mise en service des ouvrages. Une vision globale du début à la fin, avec un leadership assuré, contribuerait grandement au succès des projets afin d'arriver aux résultats escomptés. Enfin, il serait judicieux de favoriser la sélection basée sur la compétence dans les procédures d'appels d'offres pour les services professionnels (voir fiche 8).

RECOMMANDATIONS

1. À court terme, créer un groupe de travail interministériel (MAMH et MELCC) pour assurer un meilleur accompagnement avec une chargée ou un chargé de projet par municipalité. Le but est de faciliter l'ensemble des démarches menant aux améliorations nécessaires et à la mise en service de nouveaux ouvrages performants.
2. Réduire la complexité administrative de certaines démarches dans le cheminement des projets. Adapter les programmes au besoin afin d'éliminer les obstacles administratifs et techniques.
3. À moyen terme, créer un organisme inspiré de la SQAE qui aurait la responsabilité de mener ces projets à bien du début à la fin, avec des priorités bien définies. Le recours aux services de gestion de cet organisme serait volontaire comme c'était le cas à l'époque de la SQAE, de grandes municipalités possédant généralement les ressources adéquates pouvant mener à bien leurs projets.